

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 2450

présenté par

Mme Jourdan, Mme Thomin, M. Potier, M. Echaniz, M. Delautrette, M. Garot, M. Naillet,
M. Bertrand Petit, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux,
M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Olivier Faure, M. Guedj, M. Hajjar,
Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault,
Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les
membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 14

Compléter la première phrase de l'alinéa 6 par les mots :

« : habitat naturel d'espèces animales et végétales notamment pour les auxiliaires de cultures, corridor écologique au sens de l'article L. 371-1, amélioration de la qualité et de l'infiltration de l'eau dans le sol répondant aux enjeux de l'article L. 211-1, lutte contre l'érosion des sols, stockage carbone aussi bien dans sa partie végétative aérienne et souterraine ainsi que dans les sols, affouragement, protection contre les aléas climatiques, en particulier pour les cultures, production de biomasse, notamment en termes de bois-énergie et de bois construction, et élément paysager »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli du groupe Socialistes et apparentés vise à préciser ce que recouvre la notion de multifonctionnalité pour mieux préserver les haies et leurs services rendus.